RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 99AEFE06-45F0-8666-822A-71E606B0BAED

2CAD
Société civile immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social : [redacted]

DECISION DE NOMINATION DES GERANTS

Les soussignés :

- Monsieur Antoine BITEAU, demeurant _
- La Société 2CLA, représentée par Monsieur Charles BITEAU,
- La Société HOLDING BITEAU, représentée par Monsieur Corentin BITEAU,
- Monsieur Daniel Pierre BITEAU, demeurant _

agissant en qualité de seuls associés de la société 2CAD, société civile immobilière au capital de 1 000 €, dont le siège est [redacted]

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date de ce jour,

Nomment en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée :

- Monsieur Antoine BITEAU, demeurant _
- Monsieur Charles BITEAU, demeurant _
- Monsieur Corentin BITEAU, demeurant _
- Monsieur Daniel Pierre BITEAU, demeurant _

Messieurs Antoine, Charles, Corentin et Daniel BITEAU disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne pourra sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés, acheter, vendre ou échanger tous immeubles, acquérir et céder toute mitoyenneté, stipuler et accepter toutes servitudes, contracter tous emprunts pour le compte de la Société, d'un montant supérieur à 50 000 €, autres que les découverts normaux en banque, consentir toutes hypothèques et autres garanties sur les actifs sociaux.

Messieurs Antoine, Charles, Corentin et Daniel BITEAU acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Leur rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait le 19/09/2026

Société 2CLA, représentée par Charles BITEAU

Signé par :
E32BEC9109D840C...

Antoine BITEAU

Signé par :
BITEAU Antoine
4555FE34E32E4F3...

DING BITEAU, représentée par Corentin BITEAU

Signé par :
29F3E3CB9203426...

Daniel BITEAU

Signé par :
Daniel BITEAU
2A19A4C852BA44E...